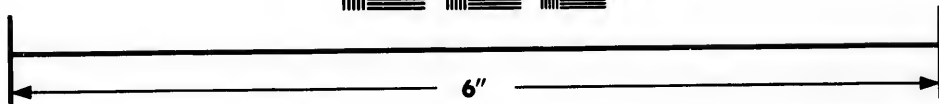
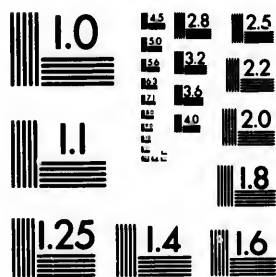


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER N.Y. 14580
(716) 672-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01
05
11

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

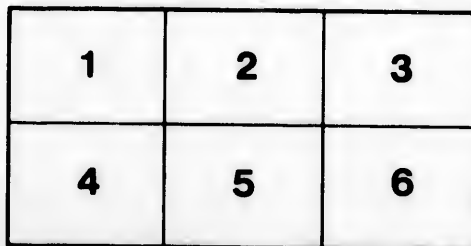
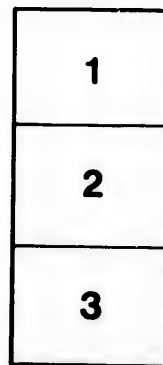
Library Division
Provincial Archives of British Columbia

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Library Division
Provincial Archives of British Columbia

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à





L



DOCUMENTS AMÉRICAINS.

TROISIÈME SÉRIE.

**LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ET L'ANGLETERRE.**

**ANNEXION DU TEXAS.
L'ORÉGON.**

PAR M. JOLLIVET,

Membre de la Chambre des Députés.

**A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE BRUNEAU,**

RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 33.

AVRIL 1845.

D

DOCUMENTS AMÉRICAINS.

TROISIÈME SÉRIE.

DOCUMENTS AMÉRICAINS.

TROISIÈME SÉRIE.



LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ET L'ANGLETERRE.



**ANNEXION DU TEXAS.
L'ORÉGON.**



PAR M. JOLLIVET,

Membre de la Chambre des Députés.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE BRUNEAU,
RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 33.

AVRIL 1845.

Mu

978

575

I
de l
et l
I
du
I
don
ter
tion
cial
I
rati
cer
rah
par
réa
po

PRÉFACE.

Deux grandes questions s'agitent, en ce moment, de l'autre côté de l'Atlantique : l'annexion du Texas et l'occupation de l'Orégon.

La première de ces deux questions, l'annexion du Texas, est à peu près résolue.

La Chambre des représentants et le Sénat ont donné au président des États-Unis l'option de traiter avec le Texas aux conditions fixées par la *résolution jointe* des deux Chambres, ou d'ouvrir une négociation sur d'autres bases.

Le président, M. Polk, dans son adresse d'inauguration du 4 mars dernier, a déclaré : « qu'il s'efforcerait, par tous les moyens constitutionnels, honorables et convenables, de satisfaire au vœu exprimé par le peuple et par le Congrès des États-Unis, en *réannexant* le Texas à l'Union dans le plus bref délai possible. »

La diplomatie anglaise tente des efforts désespé-

51038

Pacific N. W. History Dept.
PROVINCIAL LIBRARY
VICTORIA, B. C.

rés auprès du gouvernement du Texas, pour qu'il refuse l'annexion.

Elle lui offre un traité de commerce avantageux ; elle s'engage à payer sa dette ; elle garantit son indépendance contre le Mexique ; elle se réconcilie avec l'esclavage qu'elle avait cherché à y abolir, et promet de le respecter.

Quelque séduisantes que soient les offres de l'Angleterre, le Texas les rejettera ; le Texas est une colonie des États-Unis d'Amérique, parlant la même langue, ayant les mêmes mœurs, les mêmes institutions, les mêmes intérêts ; et après avoir deux fois demandé à l'Union de le recevoir, ce n'est pas au moment où elle l'appelle, qu'il refusera d'y entrer.

La Chambre des représentants avait résolu que la convention provisoire de 1818, entre les États-Unis et l'Angleterre, serait dénoncée, et que l'Orégon serait occupé dans un an.

Le Sénat a ajourné la question ; mais, dans la session qui aura lieu en décembre prochain, le parti démocratique, renforcé par les dernières élections, aura la majorité dans le Sénat, qui, probablement, adoptera la résolution de la Chambre des représentants (1).

(1) Une seule considération pourrait déterminer le Sénat à persister dans son ajournement, c'est que, dans ces dernières années,

Le président, M. Polk, n'a pas craint d'en donner l'assurance à son pays :

« Je regarde, a-t-il dit, comme un devoir de proclamer et de maintenir, par toutes les voies constitutionnelles, les droits des États-Unis sur cette portion du territoire, qui s'étend au-delà des Montagnes-Rocheuses.

» Notre titre au pays de l'Orégon est *clair et incontestable*, et déjà nos citoyens se préparent à mettre leur sceau à ce titre, en allant occuper ce pays avec leurs femmes et leurs enfants. »

En présence d'une politique aussi décidée, que fera l'Angleterre?

Se résignera-t-elle à l'annexion du Texas, qui va donner à l'Union 200 lieues de côtes sur le golfe du Mexique?

Souffrira-t-elle l'occupation exclusive de l'Orégon, qui ouvrirait à l'Union une issue sur la Mer-Pacifique, la mettrait en rapport avec les îles Sandwich, la rapprocherait des possessions anglaises de l'Océanie, de l'Inde, de la Chine?

L'Angleterre déclarera-t-elle la guerre aux États-Unis d'Amérique?

le *statu quo* profite aux États-Unis ; les émigrations pour l'Orégon se multiplient au point que bientôt l'Orégon va se trouver habité, possédé de *fait* par une population américaine, ce qui doit exercer une influence décisive sur la question de *droit*.

On pourrait le croire en lisant la séance du Parlement anglais du 4 avril.

Lord Aberdeen a dit dans la Chambre des lords : « Tous les efforts seront faits pour terminer la question de l'Orégon d'une manière satisfaisante ; mais s'il en était autrement, nous avons des droits *parfaitement définis*, et avec la bénédiction de Dieu et l'appui de vos seigneuries, nous sommes tout disposés à défendre ces droits. »

Le langage de sir R. Peel, dans la Chambre des communes, n'a pas été moins explicite.

Sir R. Peel exprime le regret que le nouveau président ait cru devoir, contre l'usage, reproduire le langage qu'il a tenu. Le ton et la nature de l'adresse sont, suivant lui, regrettables ; sir R. Peel ajoute : « J'espère encore que les négociations, malgré ce langage insolite, seront suivies d'un favorable résultat ; mais (ici la voix de l'orateur est émue) l'Angleterre a des droits, et si ces droits sont violés, le Gouvernement est bien décidé et *préparé* à les soutenir. (Des applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle.)

Si, comme nous le pensons, les États-Unis d'Amérique ne se laissent pas intimider par les menaces de l'Angleterre, si l'Angleterre réalise ses menaces et que la guerre éclate, que fera la France ?

Pourra-t-elle conserver sa neutralité ?

S'alliera-t-elle aux États-Unis ou à l'Angleterre ?

Si le ministère voulait se prononcer en faveur de l'alliance anglaise contre les États-Unis, la France ne le souffrirait pas.

La France et les États-Unis ont un intérêt commun dans la question du Texas : la conservation du travail et de la production dans les îles et sur le continent d'Amérique.

L'Angleterre, tout le monde le sait, veut l'émancipation immédiate des noirs en Amérique, non par amour des noirs, mais pour détruire le travail, pour que la production des denrées tropicales soit transférée de l'Amérique, où l'Angleterre rencontre comme rivaux, la France, l'Espagne, le Brésil et les États-Unis, dans l'Inde où l'Angleterre règne sans partage.

Le ministère a porté complaisamment devant les Chambres un projet de loi, afin de précipiter l'émancipation des noirs de nos colonies. Si ce projet, que les sociétés abolitionnistes anglaises et lord Aberdeen désirent à ce point, qu'ils paraissent disposés à lui sacrifier le droit de visite (1), était voté, l'Angleterre aurait fait un grand pas vers son but : la ruine des colonies françaises ; elle s'appuierait bientôt de l'exemple de la France pour entraîner l'Espagne et le Brésil, et parviendrait ainsi à isoler et à affaiblir les États-Unis.

(1) Voir l'adresse de M. Clarkson du 4 mars et la réponse de lord Aberdeen du 21, transmise par son sous-secrétaire d'État, vicomte Canning.

Espérons que nos Chambres rejeteront un projet de loi d'origine anglaise, servant les intérêts de l'Angleterre, funeste aux intérêts de la France, menaçant pour les intérêts de nos alliés naturels, l'Espagne et les États-Unis.

Les nouveaux documents que je publie, sont :

- 1° Une statistique des États-Unis d'Amérique, tirée des sources officielles les plus récentes;
- 2° Trois dépêches de M. Upshur, ancien ministre des affaires étrangères des États-Unis, sur l'annexion du Texas ;
- 3° Un rapport d'un Comité militaire de la Chambre des représentants, sur l'Orégon;
- 4° Un rapport du ministre de la guerre au président, du 30 novembre 1844.



DOCUMENTS AMÉRICAINS.

TROISIÈME SÉRIE.

STATISTIQUE

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTENDUE DU TERRITOIRE.

Le territoire des États-Unis est, y compris le territoire d'Orégon, de 2,250,000 milles carrés (environ 900 mille lieues carrées). Il a 3,650 milles de côtes sur la mer et 1,250 milles de côtes sur les lacs.

L'étendue du territoire de l'Europe entière est de 3,042,739 milles carrés.

Les États-Unis d'Amérique ont donc un territoire égal à plus des deux tiers du territoire de l'Europe.

On n'y rencontre ni déserts ni steppes, comme en Europe, et ils ont l'immense avantage de parler une même langue.

Le territoire d'Orégon est de 560,000 milles carrés, depuis le 42^e jusqu'au 54^e degré de latitude nord, entre les Montagnes-Rocheuses et l'Océan-Pacifique. Le géographe Darby donne au Texas 240,000 milles carrés.

LACS, FLEUVES ET RIVIÈRES NAVIGABLES.

Le Missouri et le Mississipi ont un cours de 4,300 milles (plus de 4,700 lieues).

Le Tennesée, 790 milles; l'Ohio, près de 4,000; l'Arkansas, plus 4,000; le Saint-Laurent, 4,350.

Le plus grand fleuve d'Europe, le Volga, n'a que 2,500 milles; le Danube, 4,800.

Comme bassin de commerce intérieur, le Saint-Laurent n'a pas de pareil; sa surface est d'un demi-million de milles. La marée remonte à une distance de 400 milles. Des vaisseaux de ligne viennent jusqu'à Québec; des navires de 400 tonneaux à Montréal, à 450 milles du golfe.

Le Saint-Laurent communique avec les grands lacs. Le lac supérieur est le plus grand lac d'eau douce du monde; sa surface est de 30,000 milles carrés; il a partout assez de fond pour les navires du plus grand tonnage; il a 400 milles de côtes, une largeur de 50 à 150 milles.

Le lac Ontario a 180 milles de longueur, 50 de largeur.

Le lac Érié a 200 milles de longueur, de 30 à 60 de largeur. Le lac Huron, 250 milles de longueur, 180 de largeur ; le lac Michigan, 300 de longueur, 55 de largeur.

La distance du point le plus occidental de l'État du Missouri jusqu'à l'embouchure de la Columbia est de 1,700 milles ; de Washington à l'embouchure de la même rivière, 2,500.

La vallée du Mississipi est d'une immense étendue ; le sol y est d'une grande fertilité ; elle est couverte de forêts et de prairies magnifiques. Elle renferme 1,341,649 milles carrés, formant les deux tiers du territoire appartenant à l'Union. Il y a cinquante ans, elle n'avait que 100,000 habitants.

En 1840, ses onze États et deux territoires avaient une population de 6,376,972. Le Mississipi qui l'arrose a soixante affluents, dont cinquante-sept navigables pour les bateaux à vapeur. Au nord, les grands lacs, au midi, le golfe du Mexique, mettent la vallée du Mississipi en communication avec le commerce du monde. Des routes, des canaux, des chemins de fer la relient avec les États de l'Union, situés sur l'Atlantique.

Les Canadas, qui comptent près d'un million d'habitants, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont peuplés en grande partie par des Américains du nord et par des descendants de Français. Le jour n'est pas loin où ils se sépareront de la Grande-Bretagne pour s'annexer aux États-Unis.

L'Orégon est habité par des peuplades indiennes. Les Anglais et les Américains n'y ont que des factoreries, mais point d'établissements permanents. Le journal *le Républicain*, de Port-Louis, annonce qu'une société d'émigration pour l'Orégon est formée dans les territoires de Iowa et de Wisconsin; une autre dans les comtés de Muscatine, Cedar et Scott; une autre dans les comtés de Galéna et Dubuque; d'autres enfin dans le comté de Putnam, État de l'Illinois, et dans les différents comtés de l'État de l'Ohio (1).

Toutes ces compagnies s'organisent sous la protection du gouvernement fédéral, et l'on a vu que le président, M. Polk, a publiquement annoncé dans son adresse du 4 mars : « que les citoyens des États-Unis se préparaient à occuper l'Orégon avec leurs femmes et leurs enfants. »

Le vaste territoire de l'Orégon pourra un jour composer seize États, qui ne le céderont en importance à aucun des États déjà existants.

POPULATION DES ÉTATS-UNIS.

La constitution américaine veut que, tous les dix

(1) Les propriétaires du journal *le Commercial* viennent d'expédier une des meilleures presses de Hoe, pour imprimer un journal qui va se publier dans l'Orégon, sous les auspices des missionnaires américains.

ans, il soit fait, dans chaque État, un recensement de la population. Ce recensement est nécessaire, le nombre des représentants de chaque État devant être proportionné au chiffre de sa population, et la population devant aussi servir à la répartition de l'impôt direct, s'il y avait nécessité de l'établir.

Chaque État a intérêt à procéder et procède avec un grand soin à son recensement.

Le premier recensement général est de 1790.

La population des colonies anglaises d'Amérique, lorsqu'elles refusèrent de se soumettre au bill du timbre, et commencèrent cette glorieuse lutte contre la tyrannie de leur puissante métropole, était de moins de deux millions.

Au moment où elles déclarèrent leur indépendance, elle n'était pas encore de 2,500,000.

Le premier recensement général de :

1790	la porte à	3,729,166
1800	—	5,309,753
1810	—	7,239,903
1820	—	9,638,166
1830	—	12,865,407
1840	—	17,100,572

On suppose qu'elle est actuellement de 19 à 20 millions.

En prenant la plus faible progression annuelle,

3 pour 100 , nous établirons le tableau suivant du progrès probable de la population :

ANNÉES.	PÉRIODE de 10 ans.	POPULATION.	ACCROISSEMENT annuel.
1840.....	17,065,555	17,217,706	516,551
1841.....	17,754,257	552,026
1842.....	18,266,265	547,986
1845.....	18,814,249	564,456
1844.....	19,578,685	581,558
1845.....	19,959,055	598,777
1846.....	20,557,825	616,754
1847.....	21,174,557	655,255
1848.....	21,809,792	654,292
1849.....	22,464,084	675,920
1850.....	25,027,694	25,158,004	694,140
1851.....	25,852,144	714,962
1852.....	24,547,107	756,415
1855.....	25,285,520	758,505
1854.....	26,042,025	781,260
1855.....	56,825,285	804,698
1856.....	27,627,985	828,859
1857.....	28,456,822	855,704
1858.....	29,510,526	879,515
1859.....	50,189,841	905,694
1860.....	51,596,562	51,095,555	952,865

Dans les cinquante années qui ont précédé le dernier recensement (1840), la population a plus que quadruplé. L'accroissement a eu lieu malgré des difficultés et des dangers qui n'existent plus. Nous entendons parler de guerres contre les Indiens, les forêts en friche, les montagnes sans route. Aujourd'hui, les communications entre les divers États sont devenues faciles; la civilisation a fait tant de progrès, a amené à sa suite une si grande aisance, que, quelque rapide qu'ait été l'accroissement de la population, elle doit s'accroître encore avec plus de rapidité; d'un autre côté, l'Amérique est aujourd'hui si rap-

prochée de l'Europe, que les émigrations doivent devenir chaque jour plus nombreuses et plus fréquentes (1).

On ne lira pas sans intérêt le tableau de la population des principales villes des États-Unis, à l'époque des recensements décennaux.

	1790.	1800.	1810.	1820.	1830.	1840.
New-York	55,151	60,489	96,575	125,706	205,007	312,710
Philadelphie	42,520	70,287	96,664	108,116	167,118	258,057
Baltimore.....	15,505	26,614	46,555	62,758	80,625	154,579
La Nouvelle-Orléans.	"	"	17,242	27,176	46,510	102,193
Cincinnati	"	750	2,540	9,644	24,851	46,558
Rochester	"	"	"	1,502	9,269	20,191

La population esclave était, en 1810, de 1,163,854, elle était, en 1840, de 2,487,226; elle a donc plus que doublé dans 30 ans, quoiqu'un assez grand nombre d'esclaves aient obtenu leur liberté, et que d'autres aient émigré avec leurs maîtres pour le Texas.

Il faut remarquer que nous avons pris pour point de départ le recensement de 1810, parce que la traite était supprimée à cette époque, depuis plusieurs années, aux États-Unis.

Si le nombre des esclaves a doublé, ce n'est donc point à la traite, mais à la reproduction qu'il faut attribuer cette progression, et on peut affirmer qu'elle

(1) Chaque année, les États-Unis d'Amérique voient accroître leur population d'environ 50,000 âmes.

n'aurait pas eu lieu, s'il était vrai, comme l'ont prétendu les détracteurs de la société coloniale, au mépris de la vérité et des témoignages les plus respectables, que les esclaves sont mal logés, mal nourris, mal traités, surchargés de travaux au-dessus de leurs forces.

PRODUCTION.

Suivant un rapport d'un commissaire du gouvernement M. Ellsworth, les États-Unis ont produit, en 1844 :

100,310,856	boisseaux	de froment ;
3,220,721	—	d'orge ;
145,929,966	—	d'avoine ;
24,280,271	—	de seigle ;
7,599,410	—	de blé sarrasin ;
404,618,916	—	de maïs ;
105,766,133	—	de pommes de terre ;
15,419,807	de quintaux	de foin ;
161,007	tonneaux	de chanvre et lin ;
185,731,544	livres	de tabac ;
746,660,090	—	de coton ;
126,400,310	—	de sucre ;
80,841,422	—	de riz ;
35,802,114	—	de laine.

REVENUS ET DÉPENSES PUBLICS.

Les revenus publics sont peu considérables, mais ils sont en rapport avec les dépenses sous un gou-

vernement qu'on a appelé le *gouvernement à bon marché*. Les douanes seules procurent au Trésor un revenu annuel de 30,030,301 doll. (150,000,000 f.), somme presque égale à la totalité des dépenses.

La *liste civile*, qui comprend les dépenses du pouvoir législatif, exécutif, judiciaire et administratif, s'élève à. 2,451,892 doll.

Le traitement du président y figure pour. 25,000

Les dépenses diplomatiques et autres 295,288

Dépenses intérieures. 2,484,505

— de la guerre 8,231,317

— de la marine. 6,496,990

. Restant dû sur l'ancienne dette remboursée en 1837. 46,077

Intérêts des emprunts de 1841, 1842 et 1843 1,222,857

Rachat des bons du trésor. 11,118,828

Intérêts des bons du trésor. 611,010

Total des dépenses. 32,958,827 doll.

(Rapport du ministre des finances du 16 décembre 1844.)

Les voies et moyens se composent des diverses contributions, des produits des douanes, d'emprunts et de la vente des terres publiques.

AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.

Les importations se sont élevées, du 1^{er} juillet

1843 au 1 ^{er} juillet 1844, à . . .	108,434,702 doll.
Les exportations à	111,128,278
Le capital employé dans les manufactures est de	239,836,224 dollars.
Agriculture	654,387,596
Commerce.	79,721,086
Mines.	42,358,761
Forêts.	16,835,060
Pêches.	11,996,008
Total.	<u>1,063,134,736</u>

Les terres publiques, constituant une source inépuisable de revenus pour les États-Unis d'Amérique, il leur suffirait d'en vendre chaque année une plus forte proportion, s'ils étaient obligés par la guerre de doubler, de tripler leurs dépenses.

Ces terres sont devenues la propriété du gouvernement fédéral, soit en vertu d'arrangement avec les treize anciens États, soit par suite d'acquisitions faites avec la France, l'Espagne et les Indiens.

Les États de New-York, de Virginie, de Massachusetts et de Connecticut ont cédé au gouvernement fédéral 169,609,819 acres (1).

La Géorgie et les Deux-Carolines, 85,350,522.

Le gouvernement a acquis 367,947,165 acres, par les traités qui lui ont cédé la Louisiane et la Floride.

(1) L'acre représente environ 40 ares.

Suivant un rapport officiel fait au Congrès en octobre 1843, le gouvernement fédéral possédait 1,042,731,765 acres, si on arrête la partie de territoire de l'Orégon à laquelle les États-Unis d'Amérique ont droit à la 49^e parallèle, et 104,640,000 acres de plus, si on l'étend jusqu'à la 54^e.

Les 1,042,731,765 acres, en les estimant à 1 dollar 1/4, prix minimum fixé par un acte du Congrès, et au-dessous duquel il n'est pas permis de les vendre, on trouve une somme de 1,303,414,706 dollars.

Les terres publiques sont exemptes d'impôt pendant cinq ans, à partir de l'époque où l'acheteur est entré en possession.

Le montant total des ventes a produit au trésor, de 1801 à 1842, 111,773,494 dollars; de 1830 à 1842 seulement, 82,000,000.

Le 36^e des terres publiques, dans chaque État, est assigné aux dépenses de l'instruction.

Des concessions considérables ont également été faites pour subvenir aux dépenses de collèges, d'académies, d'universités, de routes, de canaux et autres dépenses publiques, récompenses aux soldats qui avaient combattu dans les deux guerres de l'Union américaine contre l'Angleterre, dotations d'hôpitaux des sourds et muets.

Le gouvernement fédéral s'est réservé toutes les richesses minérales, mines de cuivre, de charbon, d'étain, etc. (1).

(1) Les mines d'étain dans le Missouri, l'Illinois, Wisconsin et

Les terres publiques sont administrées avec une grande économie par des agents intelligents et honnêtes.

Grâce à leur habile administration, les terres publiques, qu'on peut appeler le trésor de l'Union, voient chaque jour s'accroître leur valeur.

ARMÉE DE TERRE, MILICE ET MARINE.

Le nombre des soldats porté dans le dernier budget n'est que de 9,000. Mais on compte un million 400,000 miliciens, enregistrés et équipés, et l'on n'a pas oublié que ce sont des miliciens qui ont battu l'armée anglaise à la Nouvelle-Orléans.

Il n'y a point d'inscription maritime aux États-Unis d'Amérique, et il serait impossible de fixer d'une manière précise le nombre de ses marins. Mais on peut s'en faire une idée par la population amphibie qui habite les bords de la mer, de ses lacs ou mers intérieures et de ses immenses rivières.

La population des États voisins de l'Atlantique était, en 1840, de 10,687,000; la population de la Louisiane, qui est aussi un État maritime, de 353,000; population totale d'environ 11,000,000, qui s'adonne au cabotage, aux petites et grandes

l'Owa, sont peut-être les plus belles du monde. Les mines de charbon sont inépuisables. M. Lyell, le célèbre géologue anglais, donne la description d'une mine de charbon de Pensylvanie et d'Ohio, qui aurait une étendue de 700 milles!

pêches et à la navigation au long cours. 8,148 navires américains sont sortis des ports des États-Unis en 1844.

Le commerce intérieur des lacs est quatre fois plus étendu que n'était, en 1775, tout le commerce extérieur de l'Amérique du nord.

Il s'étendra encore, quand on aura complété les travaux entrepris sur les lacs, les ports et les canaux.

Les États-Unis ont près de 4,000 milles de canaux achevés ou près d'être achevés, et 5,000 milles de chemins de fer.

Dernièrement, à Buffalo, sur le lac Érié, 50 navires ayant des cargaisons pour l'ouest attendaient un vent favorable pour mettre à la voile (1).

D'après le recensement de 1840, le nombre de marins américains naviguant sur l'Océan était de 56,000; le nombre des marins employés à la navigation intérieure, de 33,000; aux pêches, de 36,000.

Le gouverneur de l'État de Massachusetts, dans son message du 10 janvier 1844, porte à 16,000 le nombre des marins employés par son État à la pêche de la baleine et aux petites pêches.

Le ministre de la marine, dans son rapport de novembre 1844, porte à 9,000 le nombre des marins

(1) On évalue à 100,000,000 dollars le mouvement commercial des lacs. L'année dernière, on a construit sur les lacs 39 steamers et navires à voile, d'un tonnage de 9,012, qui ont coûté 542,580 doll. de construction.

au service du gouvernement. A 65 le nombre des bâtiments de guerre, à savoir : 10 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 39 bricks et sloops.

La marine de l'État ne compte que 3 steamers; mais plus de 100 steamers, propriétés particulières, seraient armés en course avant trois mois, en cas de guerre, si le gouvernement leur donnait des lettres de marque.

La statistique du docteur Smith, dont l'exactitude est généralement reconnue, évalue à 150,000 le nombre des hommes employés à la navigation sur l'Océan, et à 75,000 le nombre des hommes employés à la navigation intérieure des lacs et des rivières.

Si la progression croissante qui a eu lieu dans le nombre des marins de 1830 à 1840, est la même de 1840 à 1850, on comptera, en 1850, 23,000 marins de plus.

Le nombre des marins anglais est, suivant Mac-Gregor, de 214,607. Un membre du Parlement ne l'élevait qu'à 171,000.

Le tonnage anglais est de 3,619,850; le tonnage américain de 2,158,402. S'ils continuaient à suivre la même progression ascendante, le personnel et le tonnage de la marine américaine ne tarderaient pas à dépasser le tonnage et le personnel de la marine anglaise.

DÉPÊCHES DE M. UPSHUR

sur

LE TEXAS.

M. UPSHUR, ministre des affaires étrangères,

**A. M. MURPHY, chargé d'affaires des États-Unis
d'Amérique près le Texas.**

Washington, 8 août 1843.

MONSIEUR,

Une lettre particulière d'un citoyen du Maryland, écrite de Londres, contient le passage suivant :

« J'apprends, d'une source qui doit inspirer la
» plus entière confiance, qu'un certain Andrews,
» député par les abolitionistes du Texas, pour entrer
» en négociations avec le gouvernement britannique,
» a vu lord Aberdeen, et qu'il lui a soumis son pro-
» jet pour l'abolition de l'esclavage dans le Texas;
» d'après ce projet, une compagnie anglaise prête-
» rait au gouvernement texien une somme suffisante

» pour racheter les esclaves, et recevrait en paiement
» des terres dans le Texas. J'ai reçu du ministre texien
» l'autorisation de vous dire que lord Aberdeen, afin
» de décider le gouvernement texien à abolir l'escla-
» vage, consentirait à garantir à la compagnie l'in-
» térêt de l'emprunt. »

Celui qui écrit cette lettre est un homme très-intelligent et très-versé dans les affaires publiques. J'ai donc tout lieu de croire à l'exactitude de ses renseignements. Néanmoins, il est quelque peu difficile de comprendre les conditions de la négociation proposée : si l'argent que doit avancer la compagnie était remboursé avec des terres du Texas, ce ne serait pas un emprunt, et la garantie du gouvernement anglais ne serait pas nécessaire. Je crois plus probable qu'il a été fait plusieurs propositions entre lesquelles il y aurait à choisir ; une de ces propositions consisterait en une avance de fonds payable en terrains, et l'autre en un emprunt que le gouvernement anglais garantirait. Mais quelles que soient les conditions précises de la proposition, il ne paraît pas y avoir de doute quant à l'objet en vue et quant à la coopération offerte par le gouvernement anglais.

Nous ne pouvons rester témoins impassibles d'une négociation de cette espèce. Il s'agit d'un pays dont les territoires touchent aux États de l'Union, propriétaires d'esclaves, et, si elle se réalisait, elle pourrait créer pour ces États la position la plus dangereuse. Notre devoir est de nous y opposer. Si nous n'avions affaire qu'aux abolitionnistes du Texas, cela

mériterait à peine de fixer notre attention ; leur nombre y est imperceptible, l'opinion publique leur est contraire. Mais s'il est vrai que lord Aberdeen ait promis la coopération du gouvernement anglais, l'affaire devient grave et doit éveiller toute notre sollicitude. On ne peut supposer en effet que l'Angleterre ait l'intention de se borner à l'émancipation de quelques milliers d'esclaves texiens. Elle a sans doute des projets ultérieurs plus importants pour elle, et plus intéressants pour nous.

Ce n'est que la première partie de son plan général d'abolition de l'esclavage dans les îles d'Amérique et dans tout le continent américain. C'est un plan médité depuis longues années dans l'intérêt de sa puissance coloniale. Les colonies anglaises des Indes orientales et occidentales ne peuvent pas lutter avec le travail des noirs des colonies espagnoles et françaises, des États-Unis, du Texas et du Brésil. L'expérience a démontré que le travail libre ne peut produire ni le coton, ni le sucre, ni le café. L'Angleterre, si elle parvenait à abolir en Amérique le travail esclave, tarirait chez ses rivaux la source de la production, et resterait seule maîtresse des marchés du monde.

Voilà le secret de toutes les intrigues britanniques, le but évident qu'elle se propose, quand elle poursuit avec tant d'ardeur et de persévérance l'abolition de l'esclavage. L'Angleterre a aussi un grand intérêt à assurer son influence au Texas, et la situation actuelle de ce pays ne lui permettrait pas de s'y soustraire.

Le Texas, pressé par un ennemi actif qui menace sans cesse ses frontières, voyant son trésor épuisé, son crédit détruit, a besoin de l'appui des autres nations et ne peut l'obtenir qu'à de dures conditions et en faisant de grands sacrifices. Si les États-Unis ne leur viennent en aide, on peut hardiment assurer que l'Angleterre cherchera et parviendra à le réduire à la dépendance d'une colonie, sans se charger toutefois des devoirs onéreux et des responsabilités d'une métropole. L'emprunt que l'Angleterre lui offre pour le décider à l'abolition de l'esclavage, est une démarche significative; le Texas, devenu son débiteur, tomberait sous sa dépendance pendant de longues années. Les États-Unis ont un haut intérêt à contrecarrer de pareils projets. Le Texas est déjà pour nous un acheteur important. Comme ce pays est lui-même exclusivement et presque nécessairement agricole, il dépend en grande partie des autres pays pour presque tous les articles manufacturés. Ses sympathies sont maintenant pour nous, et sa position géographique lui permet de trafiquer avec nous plus avantageusement qu'avec aucun autre pays. S'il pouvait être libre et indépendant de fait aussi bien que de nom, sa population et par suite son agriculture et son commerce augmenteraient rapidement; chaque jour il achèterait une plus grande quantité de produits de nos manufactures. Nous sommes donc grandement intéressés à ce que le Texas reste en dehors de l'influence des autres pays. Si on le laisse à lui-même, toutes ses sympathies seront pour nous,

et il ne commercera qu'avec nous. L'industrie manufacturière des États-Unis n'est pas encore assez prospère pour que le gouvernement néglige de la développer et de lui assurer des débouchés. Elle a atteint maintenant un degré de perfection qui lui permet d'entrer en concurrence à conditions égales, avec l'industrie des autres pays; mais elle ne peut pas se soutenir, si on lui ferme les marchés sur lesquels elle avait compté jusqu'à présent.

Quand nous considérons les manœuvres abolitionnistes comme moyen d'obtenir de l'influence sur le Texas, nous ne pouvons nous en dissimuler la gravité; l'Angleterre obtiendrait des conditions commerciales plus favorables que celles que les États-Unis peuvent obtenir, et les manufactures anglaises de toute espèce inonderaient le Texas, non-seulement pour l'approvisionnement du pays, mais aussi pour la contrebande au moyen de laquelle on les introduirait facilement dans les États du sud et du sud-ouest de l'Union, par le fleuve Rouge et par les eaux intérieures de la Louisiane. Ainsi les États manufacturiers du nord perdraient non-seulement le marché du Texas, mais encore en grande partie le marché bien plus important de nos États du sud et du sud-ouest. Ce résultat n'est pas seulement probable, il est presque certain. Il est trop important pour que le gouvernement ne se fasse pas un devoir de le prendre en grande considération.

La politique anglaise a des procédés qui sont connus; elle commence de loin ses intrigues, puis elle

s'approche graduellement et avec prudence ; et c'est pour cela même qu'elle manque rarement son but. Ne faisant rien dans le principe pour exciter les soupçons ou pour éveiller la jalousie des autres nations, il arrive souvent que ses plans sont réalisés avant qu'on ait songé à y faire obstacle. Peu lui importe que 12 ou 15,000 Africains du Texas soient esclaves ou libres ; mais il lui importe beaucoup d'inspirer de la sympathie au Texas, d'acquérir un intérêt dans son industrie, des droits à ses faveurs et de s'emparer de sa politique. Les intérêts du commerce et des manufactures des États-Unis souffriront précisément en proportion du succès que l'Angleterre obtiendra. Donc, il est nécessaire de surveiller de près ses premières démarches, quelque éloignées qu'elles semblent être du but qu'elles poursuivent.

Mais il y a encore un autre point de vue qui nous touche davantage et qui ne laisse pas que de toucher le Texas lui-même. L'établissement, au milieu de nos États à esclaves, d'un gouvernement indépendant prohibant l'existence de l'esclavage, d'un gouvernement dont le peuple est né en grande partie au milieu de nous, a été élevé dans nos mœurs, et parle notre langue, ne pourrait manquer de produire des deux côtés les effets les plus désastreux. Le Texas présenterait un refuge aux esclaves fugitifs de la Louisiane et d'Arkansas ; ce serait une facilité pour les évasions qu'aucun règlement ne parviendrait à empêcher. Si le gouvernement s'interposait pour la protection des propriétaires d'esclaves, il serait très-

difficile d'éviter les disputes et les collisions. Les citoyens des États intéressés ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'il n'y a plus de sécurité, lorsqu'un esclave pourra commettre un crime et se soustraire au châtiment, en mettant entre son maître et lui une ligne géographique; ils se verront condamnés à des alarmes continuelles, obligés d'exercer chaque jour une surveillance pénible et fatigante. On ne peut pas raisonnablement supposer qu'ils se résigneraient long-temps à un pareil état de choses. Bientôt ils songeraient à se faire justice eux-mêmes; ils voudraient reprendre leurs esclaves de vive force, et envahiraient le territoire du Texas.

Si le gouvernement des États-Unis prenait en main la cause des propriétaires d'esclaves pour revendiquer leurs droits, cela pourrait conduire à une guerre qui serait fatale au Texas; si, au contraire, il s'interposait pour comprimer ses propres citoyens, une pareille intervention exaspérerait tous les États à esclaves, et je vous laisse à penser, monsieur, ce que deviendrait la bonne harmonie qui fait la force de l'Union américaine.

La contiguïté des États de l'Union possesseurs et non possesseurs d'esclaves ne présente pas les mêmes dangers. Nous vivons sous le même gouvernement fédéral; notre constitution et les actes du congrès garantissent les droits des propriétaires d'esclaves. Il y a parmi nous un pouvoir auquel les pays à esclaves appelleraient efficacement, s'ils devenaient l'objet de tentatives d'émancipation ou d'embauchage de la

part des États libres. Alors même qu'il en serait autrement, les États à esclaves seraient disposés à beaucoup de concessions et de patience, afin de ne pas mettre en danger la paix et l'harmonie de l'Union; mais ils n'auraient pas de pareils motifs de patience envers un pays étranger. Ils ne pourraient pas avoir le même espoir d'obtenir une réparation pacifique. Vis-à-vis le Texas, la question serait simplement de savoir si les propriétaires d'esclaves se soumettraient à des injustices intolérables et ruineuses, ou s'ils se protégeraient par la force. Entre de telles alternatives, il est impossible de supposer qu'ils hésiteraient un moment.

Il n'y a pas non plus d'analogie exacte entre le Texas et le Canada. Les États à esclaves sont éloignés du Canada, ce qui rend le danger presque nul : d'ailleurs, l'esclave ne peut y arriver par terre sans traverser des États de l'Union.

Je désire beaucoup, monsieur, attirer votre attention sur ce sujet; je vous l'ai présenté sous quelques-uns des points de vue qui ont fortement frappé mon esprit; je le recommande à votre vigilance et à votre sollicitude, l'émancipation des noirs et l'établissement de la prépondérance britannique au Texas seraient pour les États-Unis une véritable calamité.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A.-P. UPSHUR.



M. UPSHUR,

*A M. EVERETT, ministre plénipotentiaire des
États-Unis d'Amérique à Londres.*

Washington, 28 septembre 1843.

MONSIEUR,

Les négociations de la Grande-Bretagne, au sujet de l'esclavage africain, ont enfin pris un caractère qui réclame l'attention sérieuse de notre gouvernement. Tant qu'il nous a été permis de croire que les efforts tendant à abolir l'esclavage émanaient de particuliers, mus par un sentiment de justice, ou par des idées de philanthropie, nous nous sommes contentés d'abandonner l'issue de la question à la calme raison de nos concitoyens, ainsi qu'à notre constitution et à nos lois. Mais elle prend maintenant un tout autre aspect, et elle se présente sous une forme bien plus redoutable. Il y a beaucoup de raisons, et des plus fortes, pour croire que l'abolition de l'esclavage sur tout le continent et dans les îles de l'Amérique, est une question de premier ordre dans la politique actuelle de l'Angleterre. Nous n'aurions pas droit de nous en plaindre, si sa politique ne s'étendait pas au-delà de ses propres États.

Mais si l'Angleterre est dans l'intention d'étendre sa politique abolitionniste aux autres pays, et d'employer son influence pour porter sérieusement atteinte aux institutions de la moitié des États de notre Union, nous devons non-seulement à nos intérêts, mais aussi à notre indépendance et à notre dignité, d'adopter immédiatement une politique qui contre-carre la sienne.

Les remarques faites par lord Brougham et par lord Aberdeen, dans la Chambre des lords, ont attiré l'attention de notre gouvernement ; les voici :

TEXAS. Dans la séance de la Chambre des lords, de vendredi 18 août, lord Brougham a soulevé de la manière suivante la question du Texas et de l'esclavage au Texas, et ses observations sont ainsi reproduites par *le Morning-Chronicle* du 19 :

Lord Brougham : « Puisque je vois sur son banc mon noble ami le ministre des affaires étrangères, je désire obtenir de lui quelques renseignements au sujet d'un pays dont l'état présente un grand intérêt à l'époque actuelle. Je veux parler du Texas. Le Mexique, dont il a été violemment séparé par les événements de sa révolution, n'a jamais reconnu son indépendance. Mais il est indépendant *de facto* ; l'Angleterre l'a reconnu comme tel, et nous avons un traité avec lui.

» Il ne faut pas déprécier l'importance du Texas ; il est presque aussi vaste que la France. Il possède un sol fertile, et il peut donner presque tous les produits des tropiques ; son climat est des plus salubres ;

tendre sa
 employer
 einte aux
 re Union,
 ts, mais
 nité, d'a-
 i contre-
 am et par
 ords, ont
 es voici :
 es lords,
 levé de la
 le l'escla-
 si repro-
 oane mon
 es, je dé-
 au sujet
 intérêt à
 Le Mexi-
 s évène-
 son in-
 ; l'An-
 vons un
 Texas ; il
 sède un
 es pro-
 lubres ;

il a accès au golfe du Mexique par le fleuve du Missis-
 sipi, avec lequel il communique au moyen de la ri-
 vière Rouge. C'est un pays qui peut prétendre à de
 grandes destinées. Une personne de la même pro-
 fession que moi, arrivée de ce pays, m'a assuré que,
 sur une population qui ne dépasse pas cent mille
 âmes, il n'y a pas moins d'un quart de la popu-
 lation, ou vingt-cinq mille individus dans un état
 d'esclavage. Ceci m'amène à la question que je désire
 poser à mon noble ami. Le Texas ne fait point la
 traite avec l'Afrique ; mais un grand nombre d'es-
 claves est constamment importé dans ce pays. Quoi-
 que la majeure partie des terres du Texas soit très-
 propre au travail des blancs, et, par conséquent, à
 la culture des hommes libres, cependant le peuple
 de ce pays, par suite de quelque étrange hallucina-
 tion, ou de quelque amour immodéré d'un gain
 immédiat, a préféré le travail des esclaves à celui
 des hommes libres. Le marché d'où ils tirent leurs
 esclaves est l'Union américaine. Ils les font venir de
 la Géorgie, des Carolines et de la Virginie ; ces États
 expédient au Texas le superflu de leur population
 esclave qui, autrement, leur serait à charge. C'est là
 surtout ce qui me fait désirer ardemment l'abolition
 de l'esclavage au Texas. Car, du moment où il y sera
 aboli, non-seulement ce pays sera cultivé par le tra-
 vail des hommes libres et des blancs, mais cette me-
 sure mettra un terme à l'habitude d'élever des
 esclaves aux États-Unis pour le marché du Texas. Il
 en résulterait que nous serions appelés à résoudre la

grande question de l'abolition de l'esclavage dans les États-Unis d'Amérique; conséquence inévitable de l'abolition de l'esclavage au Texas. Je sais que les Texiens consentiraient à l'abolition de l'esclavage, si nous pouvions, par nos bons offices, décider le Mexique à reconnaître leur indépendance. L'abolition de l'esclavage au Texas doit mettre un terme à l'un des crimes les plus exécrables (car je ne puis lui donner le nom de commerce) qui puisse déshonorer un peuple, celui de former, d'élever et de vendre des esclaves. J'espère donc que mon noble ami voudra bien nous donner quelques renseignements sur l'état des négociations et sur la nature des instructions qui ont été données à notre ministre au Texas. Je ne presserais pas mon noble ami, si les communications que je lui demande pouvaient offrir des inconvénients; mais je ne doute pas que mon noble ami ne confirme ce que je viens de dire, et j'espère que le gouvernement ne perdra aucune occasion de pousser à l'abolition de l'esclavage, toutes les fois qu'il verra chance de succès. »

Le comte d'Aberdeen a répondu : « Non-seulement notre gouvernement a reconnu l'indépendance du Texas, mais nous avons aussi conclu avec cette puissance un traité de commerce et un traité pour l'abolition de la traite. Je ne crois pas qu'il y ait importation d'esclaves au Texas par la mer, mais il est vrai qu'il y a une importation considérable d'esclaves des États-Unis. Aussitôt que les négociations ont été couvertes avec le Texas, nous avons fait tous nos ef-

forts pour mettre fin à la guerre entre le Mexique et le Texas; je vous annonce avec plaisir que déjà nous avons obtenu un premier résultat important : Grâce à notre intervention, un armistice a été établi entre les deux puissances, et j'espère que cela amènera la reconnaissance complète de l'indépendance du Texas par le Mexique. Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement n'épargnera rien pour arriver au but indiqué par mon noble ami. Personne n'est plus que moi désireux de voir l'abolition de l'esclavage au Texas : et si je ne puis pas consentir à produire des documents, ou à donner de plus amples renseignements, ce n'est pas par indifférence, mais par un motif tout opposé. Je compromettrais les résultats que je poursuis, si je faisais connaître l'état actuel de ces négociations; mais je puis donner l'assurance à mon noble ami que les ministres de S. M. négocieront activement et mettront en œuvre tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour atteindre leur but. »

Lord Brougham fit observer que rien ne pouvait être plus satisfaisant que la déclaration de son noble ami, et qu'elle serait accueillie avec joie par tous ceux qui sont favorables au but que se proposent les sociétés abolitionnistes.

Le langage attribué à lord Brougham est parfaitement clair. Lord Brougham est hostile, en principe, à l'esclavage, et il désire l'abolir partout. Néanmoins il voudrait, avant tout, l'abolir au Texas, parce que son abolition au Texas devrait nécessairement, sui-

vant lui, entraîner l'abolition aux États-Unis. Il n'ignorait pas, sans doute, que le gouvernement britannique avait entamé des négociations sur ce sujet avec le Texas ; il exprime le vif intérêt qu'il prend à leur succès. Il désire savoir quelle est la nature des instructions données au ministre britannique, et jusqu'à quel point il est probable que les négociations aboutiront. Lord Aberdeen, refusant de donner les renseignements demandés par lord Brougham, parce qu'ils pourraient porter préjudice aux négociations, l'assure que les ministres de S. M. activeront l'affaire, et qu'ils emploieront tous leurs efforts pour arriver à leur but. Lord Aberdeen a-t-il entendu parler de l'abolition de l'esclavage au Texas seulement ? Il est permis d'en douter. Lord Brougham avait parlé de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis comme devant être la conséquence nécessaire et principale de l'abolition de l'esclavage au Texas ; lord Aberdeen répond que le gouvernement de S. M. fera tous ses efforts pour amener les résultats qu'espère son noble ami. Il est bien clair que l'abolition de l'esclavage aux États-Unis était *le résultat le plus important* qu'espérait lord Brougham, et il n'est pas déraisonnable de supposer que c'était aussi l'objet principal que lord Aberdeen avait en vue. Il est évident que lord Brougham l'a compris ainsi ; car il déclare que les paroles de lord Aberdeen sont parfaitement satisfaisantes et *qu'elles seront reçues avec joie par tous ceux qui sont favorables au but que se proposent les sociétés abolitionnistes...* Ce but est l'émancipation universelle. Lord

Aberdeen déclare s'y associer. Cela me paraît résulter de sa réponse; elle contient l'aveu des projets de la Grande-Bretagne, projets menaçants pour les États-Unis d'Amérique.

Il nous répugne à croire qu'il entre dans la politique de l'Angleterre de porter atteinte aux institutions de la moitié des États de l'Union. Néanmoins je ne puis voir avec indifférence de telles déclarations, quand elles sont faites par ses principaux hommes d'État et avec l'entière autorisation de son gouvernement. J'y attache d'autant plus d'importance qu'elles se rapportent parfaitement aux renseignements que nous avons reçus par d'autres sources, et qui toutes tendent à établir que la politique de l'Angleterre, au sujet de l'abolition de l'esclavage, n'a pas le Texas seul en vue. Nous ne saurions permettre à aucun gouvernement étranger d'intervenir directement ou indirectement dans les institutions établies aux États-Unis ou dans aucun des États de l'Union; le seul soupçon d'un pareil dessein est de nature à exciter, et, dans le cas actuel, il a réellement excité une sensation profonde.

Pour que lord Aberdeen avoue ses projets avec autant de franchise, il faut ou qu'il ait la confiance du succès qui accompagne ordinairement les mesures bien concertées, ou qu'il suppose que nous n'aurons ni la volonté ni le pouvoir de nous y opposer. Quoi qu'il en soit, il est du moins nécessaire que nous sachions nettement et distinctement jusqu'à quel point nos justes appréhensions sont fondées.

Quand même les projets de la Grande-Bretagne ne regarderaient que l'émancipation des noirs du Texas, nous ne pourrions pas les regarder avec indifférence. Si nous n'avons pas le droit d'influencer ou de diriger sa politique à l'égard de ce pays, l'Angleterre ne peut se plaindre des mesures que sa politique nous forcerait de prendre pour notre sécurité ou pour nos intérêts. Quoique lord Brougham puisse se tromper en supposant que l'affranchissement des esclaves du Texas amènerait nécessairement l'affranchissement des esclaves des États-Unis, il n'en est pas moins certain que l'abolition de l'esclavage au Texas serait un danger sérieux, immédiat pour les États contigus.

Si le Texas, de son propre mouvement, croyait devoir abolir l'esclavage, les États-Unis, tout en regardant cette mesure comme pouvant affecter leurs intérêts, n'auront pas le droit de se plaindre. Mais, si l'abolition est imposée au Texas par un gouvernement étranger, s'il cherche à le déterminer, malgré ses idées et ses vœux à adopter une politique qui ne peut que nous être hautement préjudiciable, nous avons droit d'intervenir et de nous opposer.

Ainsi, il est d'une grande importance que notre gouvernement soit pleinement et exactement informé des intentions et des mesures du gouvernement britannique au sujet de l'esclavage africain de ce côté de l'Atlantique. Il faut que nous sachions positivement si l'Angleterre a ou non le dessein de susciter l'abolition de l'esclavage des nègres au Texas, et

aussi dans les États de notre Union ; quels sont les moyens qu'elle se propose d'employer pour arriver à son but. Vous verrez à quelle source vous pouvez vous procurer les meilleurs renseignements. Il est probable que vous pourrez apprendre beaucoup de choses par le chargé d'affaires du Texas à Londres. Comme ce pays et les États-Unis ont un intérêt commun dans les questions engagées, il y a tout lieu d'espérer que leurs gouvernements pourront s'entendre. On peut encore obtenir beaucoup de renseignements des particuliers et des procès-verbaux des séances des sociétés abolitionistes. Néanmoins toutes ces sources sont d'une nature secondaire et auxiliaire. Nous avons droit de nous adresser directement à lord Aberdeen lui-même. Les relations amicales qui subsistent entre les deux pays nous permettent d'espérer qu'il s'expliquera sur un point qui touche de si près à nos intérêts. Nous devons aussi au gouvernement britannique de lui donner l'occasion de dissiper des soupçons que nous croyons bien fondés, par un désaveu positif de desseins incompatibles avec la bonne harmonie des deux pays, et en opposition avec les sentiments d'amitié qu'ils professent l'un pour l'autre.

Vous saisirez donc la première occasion pour demander des explications à lord Aberdeen.

Je voudrais que vous fussiez bien pénétré de l'absolue nécessité d'observer avec soin les faits et gestes du gouvernement britannique sur ce sujet important

et délicat, et d'obtenir des renseignements complets et exacts sur ses intentions et ses desseins. Vous vous empresserez de me les transmettre, et ils nous serviront à nous fixer sur la politique que nous devons suivre, sur les mesures que nous devons prendre dans cette matière qui touche aux intérêts vitaux du pays.

Je suis, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur.

A.-P. UPSHUR.



M. URSHUR à M. EVERETT.

(Confidentielle.)

Washington, 28 septembre 1843.

MONSIEUR,

Ma dépêche publique datée d'aujourd'hui appelle votre attention sur la tentative que le gouvernement anglais (nous avons du moins tout lieu de le croire) fait en ce moment pour amener l'abolition de l'esclavage au Texas et aux États-Unis. Je n'ai pas cru devoir insérer dans cette dépêche toute la pensée du gouvernement. Pour que vous compreniez bien le degré d'importance qu'il attache à la question, je vais, dans cette dépêche confidentielle, vous indiquer quelques-unes des faces les plus importantes sous lesquelles nous l'avons examinée.

Il est impossible de supposer que l'Angleterre soit mue dans cette affaire par un pur sentiment de philanthropie. Son but est indubitablement de ranimer l'industrie de ses colonies des Indes orientales et occidentales, de trouver de nouveaux débouchés pour ses manufactures, et de détruire autant que possible la rivalité et la concurrence des manufactures des États-Unis. Il est plus que probable que l'abolition de l'esclavage africain dans le monde occidental amè-

nerait ces résultats. En tous cas, le plan se présente sous des dehors assez avantageux pour avoir attiré toute l'attention des hommes d'État anglais, et il mérite, par la même raison, d'attirer la nôtre.

Il est reconnu que la constitution physique de l'Africain s'adapte bien mieux que celle des Européens aux climats des tropiques. Dans les régions de l'Amérique, qui sont les plus convenables à la production du sucre, du coton et du riz, le travail des blancs ne peut être employé que d'une manière limitée. Si l'Angleterre pouvait les produire au lieu d'être forcée de les acheter, ce serait pour son peuple un soulagement incalculable ; mais ses colonies émancipées manquent de travail ou sont forcées de le payer à des prix excessifs. L'Angleterre a donc intérêt direct à abolir l'esclavage dans des pays où le travail des esclaves rend la production plus abondante et moins coûteuse.

Elle a besoin de se créer de nouveaux débouchés pour les produits surabondants de ses manufactures. Les nations indépendantes et assez puissantes pour soutenir leur politique, ne sont pas disposées à lui accorder des avantages commerciaux sans équivalents. Le Texas n'est pas dans cette position ; il est obligé d'accepter les conditions les plus mauvaises, si l'on en fait le prix de son existence comme nation. Il n'y a donc pas lieu de croire que l'Angleterre se bornera à demander à ce pays la simple abolition de l'esclavage. Elle exigera en retour de sa médiation et de sa protection un avantage plus substantiel, et cet

avantage doit consister en un traité de commerce, lui accordant des conditions plus favorables qu'aux autres nations. Ceci se déduit des habitudes ordinaires de sa politique, et sa position comme médiatrice et protectrice lui permettra de colorer ses prétentions. Le Texas n'a pas d'autre alternative que d'y souscrire. Mais le troisième objet qu'elle a en vue nous touche encore de plus près. Les États-Unis sont assurément les rivaux les plus redoutables de l'Angleterre, comme nation commerçante et industrielle; et si nous en jugeons par les progrès rapides que nous avons faits jusqu'à présent, le temps n'est pas loin où nous la surpasserons. Tout ce qui est de nature à embarrasser nos mouvements ou à entraver nos progrès est un avantage positif pour l'Angleterre. Supposons que sa tentative actuelle sur le Texas, et par suite sur les États-Unis, vienne à réussir. Nous pourrions ainsi mieux juger l'influence que cet état de choses exercerait sur les États-Unis. Les premiers effets se feraient sentir dans les États possesseurs d'esclaves, mais ils ne tarderaient pas à s'étendre à tous les autres États. Nous devons donc regarder la question comme nationale; elle mérite aussi d'être prise en considération comme mesure d'humanité.

Relativement aux esclaves, il n'est pas possible d'espérer que deux races d'hommes distinctes par des marques extérieures et ineffaçables, vivant depuis un temps immémorial, l'une comme maîtresse, l'autre comme esclave, puissent jamais coexister sur un pied d'égalité, dans le même pays et sous le même

gouvernement. Si donc l'esclavage est aboli, la race la plus faible doit disparaître. Aux États-Unis, la race la plus faible, la moins nombreuse, c'est la race esclave. Où fuirait-elle? Serait-ce dans les États libres voisins; mais ces États les recevraient-ils? Qu'on ne perde pas de vue qu'ils sont maintenant au nombre de deux millions et demi, et les nègres libres au nombre de près de 400,000; presque tous sont pauvres. Il n'y a pas d'État sage qui voulût se charger du fardeau d'une telle population. Le travailleur blanc ne souffrirait pas leur concurrence; il ne consentirait pas à travailler côte à côte avec une race étrangère et dégradée. Ce n'est pas là une simple prévision; c'est une vérité déjà prouvée par ce qui s'est passé dans nos principales villes il y a quelques années. Mais en supposant même qu'on permette aux noirs émancipés de prendre leur part dans les travaux du pays, ce travail ne tarderait pas à être regardé comme étant sa sphère propre et indigne des blancs. Nous devons ajouter que la race africaine, existant en masse comme hommes libres, dans des pays dont les gouvernements et les lois ne reconnaîtraient aucune différence de couleur, ne tarderait pas à être mécontente de se voir exclue de tout droit politique, ou des avantages sociaux et des privilèges civils, qui sont accordés aux blancs. Il est facile de s'imaginer les discordes et les contestations qui résulteraient de cet état de choses, et l'effet qu'il aurait sur la tranquillité et la prospérité du pays.

La question est encore intéressante sous un autre

point de vue. Quel effet produirait sur l'industrie productive du sud la cessation de tout le travail d'un million et demi de ses habitants? C'est presque la moitié de la population entière des États possesseurs d'esclaves. Il n'est pas possible de supposer que le travail des blancs viendrait bientôt les remplacer. S'il n'y avait pas d'autres difficultés, le climat seul formerait un obstacle insurmontable. Les esclaves font presque tout le travail agricole du sud. Retirez ce travail, et les champs resteront incultes, les terres n'auront plus de valeur. L'immigration, si rapide qu'on la suppose, serait impuissante pour sauver le pays de sa ruine.

Le mal ne s'arrêterait pas aux États possesseurs d'esclaves. Une grande proportion, probablement les trois quarts au moins, des exportations des États-Unis sont directement ou indirectement le produit du travail des esclaves. Il faudra que nous cessions d'importer quand nous cesserons d'exporter. Le trésor que nos douanes alimentent se trouverait tari. Le trésor ne pourrait plus faire face aux dépenses nécessaires pour l'administration civile, pour ses relations avec l'étranger, pour ses moyens de défense en temps de guerre; il faudrait recourir aux impôts directs, si peu en harmonie avec les principes de notre constitution, et que le peuple n'accepterait pas. La destruction d'une si forte partie de l'agriculture du pays entraînerait au même degré celle de son commerce et de sa navigation, et l'appauvrissement du peuple, qui en serait la suite, lui ôterait les moyens

et la volonté de payer quelque taxe que ce fût. Si un pareil état de choses prévalait, ne fût-ce même que pendant un an, les conséquences en seraient désastreuses.

Les vastes capitaux qui sont engagés maintenant dans la manufacture des cotonnades perdraient de leur valeur, à mesure que diminuerait le travail qui produit les matières brutes. Les chemins de fer, les canaux, qui doivent leur création à la prospérité générale du pays, ne survivraient pas au coup terrible qui aurait atteint la prospérité commerciale, industrielle et agricole. Il est impossible d'évaluer jusqu'où iraient la souffrance et la ruine qui suivrait l'émancipation des esclaves, si elle avait lieu autrement que par la volonté et le concours libres des États possesseurs d'esclaves, et qui seuls peuvent juger quand elle sera praticable, et comment ils pourront remplacer les esclaves par des travailleurs libres. Tels sont les résultats que désire ardemment l'Angleterre; elle aurait anéanti pour toujours la concurrence que lui font aujourd'hui le commerce, les manufactures et la navigation des États-Unis.

Examinons les effets de l'abolition de l'esclavage, si elle était limitée au Texas.

Il est évident qu'on ne pourrait pas facilement maintenir l'esclavage dans les États de l'Union contigus à un pays où il aurait été aboli, surtout quand ce pays est habité par un peuple de la même race, parlant la même langue, ayant les mêmes mœurs, et à peu près les mêmes institutions. Nos États posses-

seurs d'esclaves sont séparés des Cañadas par plusieurs États non possesseurs d'esclaves. La constitution des États-Unis leur impose certaines obligations qui assurent les droits des propriétaires d'esclaves. L'esclave en fuite a donc beaucoup de chances contre lui avant d'arriver jusqu'au Canada.

Le Texas se trouve immédiatement sur la frontière de la Louisiane et d'Arkansas. L'esclave n'aurait qu'à traverser la Sabine ou la rivière Rouge pour se trouver libre. Toute la vigilance que le maître pourrait exercer, en y ajoutant même une discipline plus dure qu'il ne le voudrait lui-même, serait impuissante. En peu d'années, une grande partie des esclaves voisins de la frontière chercheraient un refuge au Texas; et, quant aux autres, le mécontentement et une dangereuse insubordination les rendraient inutiles. C'est à quoi le possesseur d'esclaves ne voudrait ni ne pourrait se soumettre; de là des collisions, des engagements, la guerre.

J'ai déjà fait remarquer que l'Angleterre ne se contenterait pas de l'émancipation des noirs au Texas. Son commerce extérieur est une de ses conditions d'existence, et, par conséquent, le principal but de sa politique est d'obtenir des traités de commerce avantageux. Il n'y a pas de doute qu'elle demanderait, qu'elle obtiendrait l'admission de ses produits manufacturiers dans les marchés du Texas, à des conditions privilégiées. Ainsi, ces marchés seraient perdus pour le manufacturier américain. Ceci ne serait pourtant pas encore le plus grand mal. Les marchan-

dises de fabrique anglaise seraient expédiées dans ce pays en vue d'être introduites en contrebande aux États-Unis. Ce serait la chose du monde la plus facile, et notre gouvernement n'aurait aucun moyen de l'empêcher. En peu de temps, nos États du sud-ouest, et même toute la vallée du Mississipi seraient inondés de marchandises anglaises, introduites en contrebande par les frontières et prenant la place d'un nombre égal de marchandises qui sont fournies maintenant par le manufacturier américain. Le revenu public perdrait la totalité des droits sur tous les articles de contrebande, et nos intérêts de navigation souffriraient.

Tels sont, je n'en saurais douter, les desseins de l'Angieterre : elle ose avouer sa prétention d'intervenir dans les affaires politiques de l'Amérique de manière à conserver ce qu'elle veut bien appeler la *balance du pouvoir*, parmi les différents États américains. Elle aspire à une prépondérance commerciale dans le golfe du Mexique. Nous mériterions le sort qu'elle nous réserve, si nous négligions les avertissements que nous avons reçus des événements passés et si nous restions témoins impassibles des événements qu'elle prépare.

L'esclavage, aboli au Texas, ne pourrait long-temps se maintenir à Cuba. L'Angleterre a un motif puissant pour détruire la concurrence du travail des esclaves dans cette île comme dans toutes les autres parties du monde, et elle n'est pas à l'abri du soupçon de l'avoir déjà essayé. L'Angleterre est créan-

cière de l'Espagne; elle demandera qu'on lui livre Cuba en paiement de sa créance.

Elle tiendrait alors la clef du golfe du Mexique, dont elle dominerait le commerce, si elle ne parvenait pas à s'en attribuer le monopole.

Qu'on ne croie pas que les États-Unis d'Amérique acceptent stoïquement la prépondérance de l'Angleterre au Texas et l'abolition de l'esclavage; cette institution, bonne ou mauvaise au point de vue spéculatif, existe dans douze de nos États et dans le territoire de la Floride; elle se lie avec leur législation, leurs mœurs, leurs intérêts, leurs habitudes sociales; son abolition serait une révolution et elle ne pourrait s'accomplir que par une révolution.

Il serait impossible de prévoir à l'avance toutes les conséquences qu'aurait, aux États-Unis d'Amérique, l'abolition de l'esclavage. Jamais un homme d'État prudent ne consentira à tenter volontairement une aussi dangereuse épreuve.

Quant aux attaques venant du dehors, il faut que l'Angleterre sache bien que nous ne sommes pas disposés à les souffrir; que nous ne permettrons pas à une puissance étrangère de s'immiscer dans notre régime intérieur, et de porter atteinte à notre souveraineté.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

A.-P. UPSHUR.

R

tar
his
a j
du

P
tic
co

su

de
P
no

**Rapport du Comité militaire de la Chambre
des représentants sur l'Orégon.**

Le comité militaire de la Chambre des représentants a établi, par des documents diplomatiques et historiques, le droit des États-Unis sur l'Orégon, et a justifié l'allégation du président dans son message du 4 mars, *que ce droit était clair et incontestable.*

Il a ensuite donné une statistique intéressante de l'Orégon, de son climat, de son sol, de ses productions, de l'importance de son occupation pour le commerce, la marine et la puissance des États-Unis.

Il conclut à l'établissement immédiat de deux forts sur le Missouri et à l'embouchure de la Columbia.

PREMIÈRE PARTIE DU RAPPORT.

**TITRES DES ÉTATS-UNIS A LA POSSESSION DE
L'ORÉGON.**

Les États-Unis d'Amérique ont droit au territoire de l'Orégon situé entre les Montagnes-Rocheuses et l'Océan-Pacifique, depuis le 42° degré de latitude nord jusqu'au 54°.

Voici les titres sur lesquels ils fondent leurs droits.
Le traité des Florides, conclu entre le roi d'Es-

pagne et les États-Unis, établit le 42^e degré de latitude, depuis la source de la rivière Arkansas jusqu'à l'Océan-Pacifique, comme limite des possessions de l'Espagne et des États-Unis; sa majesté catholique déclarant renoncer pour elle et pour ses successeurs à tout le territoire situé au nord du 42^e degré.

Au moment de la ratification de ce traité, le Mexique faisait encore partie de la monarchie espagnole, et dès-lors s'est trouvé lié par ses stipulations.

Pour éviter toute équivoque, le Mexique, devenu indépendant, reconnu par traité du 12 janvier 1828, passé avec les États-Unis, que le 42^e degré de latitude formait la ligne de démarcation de leurs territoires respectifs.

Le troisième article de la convention des États-Unis d'Amérique et de la Russie, d'avril 1824, porte que les citoyens des États-Unis ne feront aucun établissement sur la côte nord-ouest de l'Amérique et des îles adjacentes au nord de la 54^e parallèle, et que les Russes ne feront non plus aucun établissement au sud de la même parallèle.

On voit que les droits des États-Unis d'Amérique au territoire qui s'étend le long de l'Océan-Pacifique, entre le 42^e et le 54^e degré de latitude, ont été reconnus par l'Espagne, le Mexique et la Russie.

L'Angleterre prétend néanmoins qu'elle a des droits sur la totalité ou sur une grande partie du même territoire.

Les États-Unis avaient proposé, en 1818, 1824 et 1826, de se contenter de la 49^e parallèle pour limite

au nord, en partant des Montagnes-Rocheuses jusqu'à l'Océan-Pacifique (1).

L'Angleterre n'ayant pas accepté la proposition, M. Gallatin, ministre plénipotentiaire des États-Unis, fut chargé de notifier au gouvernement britannique que le gouvernement américain tenait pour non avenue la proposition qu'il avait faite, et qu'il entraît dans le droit qu'il croyait avoir sur le territoire nord-ouest de l'Amérique, jusqu'à la 54^e parallèle.

Les États-Unis d'Amérique invoquent les droits de la France et de l'Espagne, auxquels elle a succédé en vertu des traités qui lui cèdent la *Louisiane* et la *Floride*.

TITRES DE LA FRANCE.

Le traité d'Utrecht de 1713, article 10, entre la France et l'Angleterre, portait que des commissaires fixeraient les limites des territoires dépendant de la Compagnie de la baie d'Hudson et des possessions françaises.

Sur de vieilles cartes, que l'on croit avoir été dressées d'après les instructions des commissaires,

(1) Lettre de M. Clay, du 19 juin 1826, à M. Gallatin, dans laquelle il lui fait savoir que cette proposition est l'ultimatum du gouvernement américain. Si elle eût été adoptée, l'Angleterre et la Russie auraient eu plus des trois quarts de la côte du nord-ouest de l'Amérique, sur l'Océan-Pacifique, les États-Unis moins d'un quart; il n'a pas été dit un mot, dans la dernière discussion du Parlement anglais, d'une proposition aussi modérée, que ne dicte aucune vue ambitieuse d'agrandissement.

on voit une ligne partant de l'Atlantique, au sud de la baie d'Hudson, à la 49^e parallèle. Cette ligne de démarcation est également conforme aux stipulations du traité de Versailles de 1763, entre la France et la Grande-Bretagne, au traité de paix de 1783 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, et enfin à la convention de 1818, entre ces deux derniers pays.

La 49^e parallèle n'est point une ligne arbitraire. Elle a été choisie, parce que le Mississipi se trouve au sud de cette parallèle, et que la France avait droit au Mississipi en vertu du principe que l'État, qui a découvert une rivière, a droit, en vertu de la découverte, à tout le territoire inoccupé que baignent cette rivière et ses affluents.

TITRES DE L'ESPAGNE.

Les titres de l'Espagne, aux pays situés au nord de la Californie, sont exclusivement fondés sur la priorité de la découverte; car nous ne voyons pas qu'elle ait fait des établissements au nord du 42^e degré de latitude, ne pouvant assimiler à un établissement permanent l'occupation temporaire de la baie de Nooska par Martinet, en 1789, vers le 49^e degré.

En 1592, Jean de Fina découvrit, vers le 48^e degré de latitude, le détroit qui porte encore son nom. Jean Perez, commandant d'une expédition, en 1774, découvrit, vers le 49^e degré et demi, une baie commode, à laquelle il donna le nom de baie San-Lorenzo.

Il resta quelque temps dans ces parages et fit quelque trafic avec les naturels.

Trois ans après, le capitaine Cook y arriva à son tour et voulut donner à la même baie, qu'il prétendait avoir découverte, le nom de baie du roi George.

En 1775, une autre expédition espagnole fut chargée d'explorer le pays au nord de la Californie.

Le commandant d'un des vaisseaux de l'expédition, Heuta, découvrit un promontoire qu'il nomma San-Roque, et qui se nomme aujourd'hui le cap du Désappointement. C'est le point le plus nord de l'embouchure de la rivière la Columbia.

Les États-Unis d'Amérique, indépendamment des droits de l'Espagne et de la France, auxquels ils ont succédé par le traité de la Floride et de la Louisiane, peuvent aussi invoquer leurs droits personnels, fondés sur la découverte et la prise de possession.

En 1782, le capitaine américain Gray est le premier qui ait découvert la *Columbia*.

En 1803, le président Jefferson prépara, avec l'autorisation du Congrès, une expédition ayant pour but de remonter le Missouri jusqu'à sa source, dans les Montagnes-Rocheuses, de traverser ces montagnes et de descendre la Columbia depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Cette expédition, commandée par les capitaines Lewis et Clark, traversa les Montagnes-Rocheuses dans les premiers jours d'octobre 1805, descendit la rivière de Lewis jusqu'à sa jonction avec la Colum-

bia, et arrivèrent à l'embouchure de la Columbia le 14 novembre.

Ils choisirent un lieu convenable, y construisirent des maisons et un fort temporaire.

Avant de quitter le pays, les capitaines Lewis et Clark laissèrent dans le fort un papier portant leurs noms et rendant compte de leur expédition.

Ils arrivèrent à Washington en février 1807.

La possibilité de traverser les Montagnes-Rocheuses étant démontrée, l'attention des citoyens des États-Unis se dirigea vers le pays exploré par les capitaines Lewis et Clark, qui avaient fait connaître qu'on y trouverait une grande quantité de fourrures de la meilleure qualité. Une compagnie se forma à Saint-Louis, en 1808, sous le nom de la Compagnie des fourrures du Missouri.

Elle créa un établissement au-delà des Montagnes-Rocheuses, près de la rivière Lewis, une des branches de la Columbia.

C'est le premier établissement permanent des Européens dans les pays que baigne la Columbia.

M. John-Jacob Astor, de New-York, forma, en 1810, une nouvelle compagnie, sous le nom de Compagnie des fourrures de l'Océan-Pacifique. Il expédia le navire le *Tonquin*, qui doubla le cap Horn et arriva à l'embouchure de la Columbia, en mars 1811.

Une factorerie fut établie immédiatement sur la rive méridionale de la rivière.

Elle prit le nom d'*Astoria*, nom devenu populaire

par le récit plein d'intérêt et d'élégance de M. Washington Irving.

Les Anglais, qui étaient en guerre avec les Américains depuis juin 1812, s'emparèrent, en octobre 1813, de la factorerie d'Astoria, et y construisirent le fort George.

Mais le traité de Gand ayant prescrit la restitution des conquêtes faites en Amérique par les Anglais sur les Américains *et vice versa*....

L'établissement du fort George fut restitué le 27 janvier 1818, au nom de l'Angleterre, par F. Hickey, capitaine du vaisseau le *Blossorus*, à B. Provost, représentant des États-Unis.

Nous avons déjà dit que la découverte et la possession d'une rivière donnaient droit aux territoires que baignent cette rivière et ses affluents.

L'application de ce principe nous donnerait la possession de tout le territoire au nord de la Columbia jusqu'à la 54^e parallèle.

Un autre principe du droit international donne à une nation, qui s'empare d'un terrain inoccupé, le droit d'y établir, jusqu'à moitié route, des établissements appartenant à une autre nation.

Le capitaine Cook avait pris possession de l'embouchure de la rivière Cook, située au 61^e degré de latitude; le fort Astoria étant au 46^e degré, notre limite nord serait le point intermédiaire, c'est-à-dire le 53^e degré.

L'article 3 de la convention de 1818, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, porte que

tous les territoires situés sur la côte nord-ouest de l'Amérique, à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, ses ports, ses baies, ses rivières, seront ouverts librement, pendant dix ans, aux citoyens des deux nations contractantes, la présente convention ne pouvant préjudicier aux droits que chaque nation pourrait avoir sur la totalité ou une partie de ce territoire.

L'article 2 de la convention de 1827 proroge le délai de dix ans, et permet à chacune des deux parties contractantes, après le 20 octobre 1828, de se délier, en prévenant un an d'avance, et de rentrer ainsi dans leurs droits et prétentions respectifs (1).

DEUXIÈME PARTIE DU RAPPORT.

IMPORTANCE POLITIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORÉDON.

Le territoire de l'Orédon est borné au nord par le 54^e degré de latitude.

(1) Cette première partie du rapport réfute victorieusement l'opinion de M. de Mofras, que l'Angleterre a un droit absolu et exclusif sur l'Orédon.

Dans les derniers débats du parlement, plusieurs orateurs n'ont pas manqué de citer M. de Mofras; cependant aucun d'eux n'est allé jusqu'à prétendre avec lui que l'Angleterre avait un droit *absolu* et *exclusif*. M. de Mofras a cru que le Canada s'étendait jusqu'à l'Océan-Pacifique. C'est là l'erreur qui l'a conduit à une conclusion regrettable.

A l'est par les Montagnes-Rocheuses; au sud par le 42° degré; à l'ouest par l'Océan-Pacifique.

RIVIÈRES.

La Columbia est la seule rivière importante ayant son embouchure sur l'Océan-Pacifique. La Columbia et ses affluents traversent tout le territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest. La branche septentrionale, qui conserve le nom de la Columbia, prend sa source dans les Montagnes-Rocheuses, vers le 54° degré; ses principaux affluents sont les rivières Clarke et Flathéad.

La branche méridionale prend le nom de rivière Lewis, et elle prend également sa source dans les Montagnes-Rocheuses, vers le 42° degré.

L'entrée de la Columbia est difficile et dangereuse.

MONTAGNES.

Le territoire est divisé par trois chaînes de montagnes du nord au midi.

La première division est comprise entre la mer et une chaîne de montagnes nommée Californie ou Klamet; elle présente une profondeur d'environ 40 lieues (100 milles).

La deuxième division s'étend jusqu'aux Montagnes-Bleues; la troisième jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Les Montagnes-Rocheuses sont le point culminant ou point de partage des eaux de l'Atlantique et de l'Océan-Pacifique.

Elles sont fort élevées, couvertes de neige à leur sommet, et cependant on y rencontre des passages faciles pour les chevaux et voitures.

Les Montagnes-Bleues et les Montagnes-Californie offrent beaucoup plus de difficultés, et on ne peut les traverser qu'au moyen des rivières.

CLIMAT, SOL, AGRICULTURE.

Le climat des pays situés à l'ouest des Montagnes-Rocheuses est en général beaucoup plus doux que celui des pays situés à l'est. Le climat de la partie du territoire de l'Orégon, placé entre l'Océan-Pacifique et les Montagnes-Californie, est aussi chaud, en été, que le climat des États du milieu de l'Union; seulement les nuits sont plus froides.

D'avril à octobre il tombe peu de pluies, d'octobre à avril, les pluies sont presque incessantes.

L'hiver n'est pas froid; il n'y gèle presque jamais.

La température, dit M. Washington Irving, dans son *astoria*, est aussi douce qu'en Europe, sous les mêmes latitudes. Les noirs et même les blancs peuvent, sans danger, coucher en plein air.

Il règne, durant l'été, une chaleur si tempérée, qu'on se sert des mêmes vêtements en été qu'en hiver.

Le sol est très-fertile: il produit des fleurs, des fruits, des grains et des pommes de terre, des légumes de toute espèce, des citrons, des oranges, des

cotonniers, du tabac et tout ce que produisent les États-Unis d'Amérique.

Les chevaux et le bétail y viennent bien. — On y trouve des bois, des prairies magnifiques et d'une immense étendue.

Le nombre des castors y était considérable; mais il diminue tous les jours, et ils disparaîtront tout-à-fait, au grand préjudice du commerce, si on ne s'empresse d'en interdire la chasse, durant certains temps, aux Indiens.

L'Orégon produit les espèces les plus variées d'oiseaux.

Les rivières y sont, en général, très-poissonneuses; le saumon y est d'une qualité supérieure aux meilleurs saumons des États-Unis.

La compagnie anglaise d'Hudson-Bay s'arroge le gouvernement de tout le pays et de tous ses habitants, Européens et Indiens. — Elle s'oppose avec une constante énergie aux établissements commerciaux des Américains.

Si M. Lée ou tel autre négociant ouvre un magasin sur la Wallamette, et veut se livrer à un commerce de pelleterie avec les Indiens, aussitôt la compagnie lui suscite un négociant de Vancouver, avec l'ordre de vendre à tout prix, jusqu'à ce qu'on ait achevé sa ruine.

La compagnie d'Hudson-Bay est, en réalité, la maîtresse du pays; elle ne tient aucun compte des droits des États-Unis d'Amérique, et traite les Américains comme des intrus et des sujets.

Il y a trop long-temps que nous supportons une domination incompatible avec notre honneur, fatale aux intérêts de nos nationaux , et qui finiront par fonder, au profit de l'Angleterre, un droit contre notre droit.

DÉFENSE NATIONALE.

L'Angleterre possède, dans le golfe du Mexique, la Jamaïque et ses autres Antilles.

Par la Nouvelle-Écosse et les Bermudes, elle peut opérer sur tout le littoral de l'Amérique du nord.

La Trinité touche à l'Amérique méridionale et lui permet de tenir en échec la Colombie, les possessions hollandaises et françaises de la Guiane, et l'empire du Brésil.

L'Angleterre possède la Nouvelle-Hollande, la terre de Vandiémen, une grande partie de l'Océan-Pacifique.

Par les îles Falklands elle domine le cap Horn.

Elle a un pied dans le céleste Empire, et pour s'assurer le monopole du commerce chinois, pour nous l'interdire, elle convoite la possession exclusive des côtes septentrionales de l'Océan-Pacifique. Elle veut tourner les chutes du Niagara et de Saint-Laurent. Si elle y réussit, elle dominera depuis l'embouchure de Saint-Laurent jusqu'à la pointe méridionale du lac Ontario et sur toute l'étendue de nos limites septentrionales.

Les trois quarts de nos côtes et de nos frontières sont déjà à sa merci ; si nous lui abandonnons l'Orégon et ne nous empressons de nous annexer le Texas, elle va y implanter son influence, et nous serons alors enfermés hermétiquement, sans qu'il nous reste une seule issue.

Gardons du moins l'Orégon ; ne permettons pas à l'Angleterre d'y déployer la bannière de Saint-George ; car si elle en est un jour maîtresse, elle commandera tout l'Océan-Pacifique, ruinera notre commerce avec les îles Sandwich, nous interdira toutes relations commerciales avec la Chine.

COMMERCE, NAVIGATION.

Le commerce des fourrures et la pêche de la baleine sont les deux meilleures écoles de la marine américaine.

Un voyage pour le commerce des fourrures dure ordinairement trois ans ; un voyage pour la pêche de la baleine dans le nord de la Mer-Pacifique, au moins deux ans. Les difficultés, les périls, la longueur de la navigation, forment d'excellents marins.

Une vaste rivière, la Columbia, qui, avec ses affluents, traverse tout le territoire de l'Orégon, offre une rade pour les navires.

Les côtes de l'Orégon sont à vingt ou trente jours de mer des côtes du Pérou et du Chili ; à soixantedix ou quatre-vingts jours de la Chine ; à trente jours

des îles Sandwich, que l'on peut appeler les Antilles de l'Océan-Pacifique.

L'Angleterre aura bientôt des établissements considérables et permanents dans les îles de la côte orientale de la Chine.

On assure que des négociations ont lieu entre l'Angleterre et le Mexique, au sujet de la cession absolue ou conditionnelle de la Californie.

Si l'Angleterre ou la Compagnie de la baie d'Hudson venait à s'emparer des îles Sandwich, les États-Unis ne pourraient protéger leur commerce avec l'Océan-Pacifique, qu'en s'établissant fortement à l'embouchure de la Columbia. Le passage de la baie offre des difficultés; mais des bateaux à vapeur, de la forme de ceux dont on se sert sur le Mississipi, en viendraient à bout.

On a découvert des passes commodes, à l'aide desquelles on peut franchir sans peine la partie du territoire qui sépare les sources du Missouri et de la Columbia.

On peut prédire que, dans peu d'années, un mois suffira pour que le négociant de New-Bedford et de Nantucket reçoive sa cargaison de fourrures, qui, lorsqu'elle doit doubler le cap Horn, ne lui arrive qu'après cinq mois.

Les miracles que la navigation à vapeur a produits dans notre pays nous permettent d'affirmer que cette prédiction s'accomplira.

Notre navigation avait, au 1^{er} octobre 1841, 627 navires jaugeant 188,032 tonneaux, employés à la

pêche de la baleine sur la côte septentrionale de la Mer-Pacifique.

Les États-Unis ont importé en 1839 pour 7,596,043 dollars d'huile et de côtes de baleine; en 1840, pour 7,426,964.

En 1821, les États-Unis avaient exporté pour la Chine des fourrures, pour une valeur de 340,991 dollars; en 1839, pour 40,000 dollars.

Cette diminution est due à l'autorisation donnée aux Anglais par la convention de 1818, de chasser et trafiquer avec les Indiens dans l'Orégon.

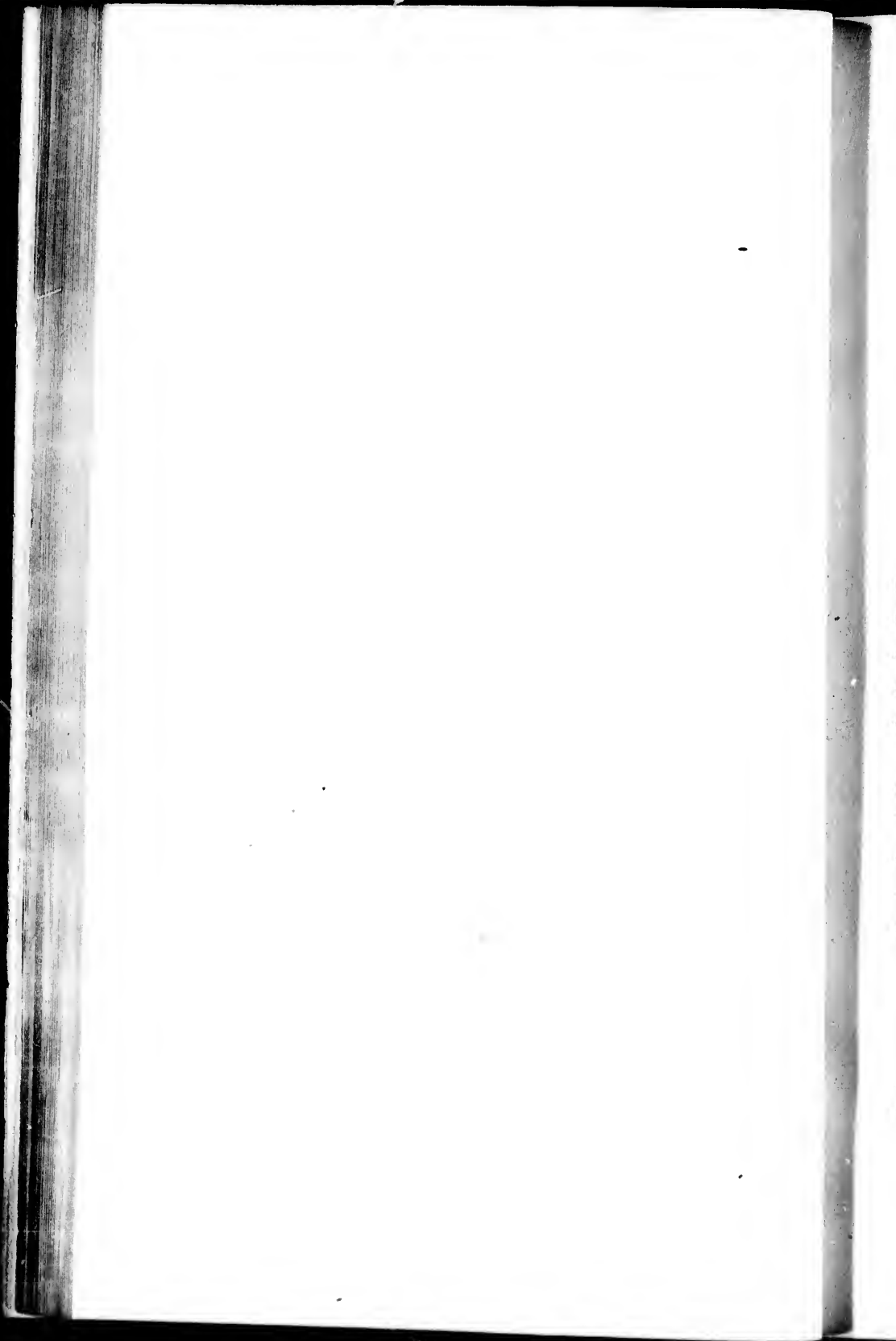
Ils se sont emparés du commerce des fourrures avec la Chine, à notre détriment.

Il est temps que nous reprenions ce qui nous appartient, si nous ne voulons nous voir définitivement dépouillés par la compagnie de la baie d'Hudson.

En conséquence, le comité propose d'établir deux forts, l'un sur le Missouri, l'autre à l'embouchure de la Columbia; de leur donner une garnison qui ne pourra pas excéder 1,400 hommes.

Il demande, pour faire face aux dépenses, un crédit de 25,000 dollars.





**Rapport de M. WILKINS, ministre de la
guerre,**

Au Président des États-Unis.

Du 30 octobre 1844.

M. LE PRÉSIDENT,

J'espère pouvoir vous remettre, pour que vous le transmettiez au congrès avant son ajournement, le rapport du jeune et brave lieutenant Fremont, qui est récemment revenu de son voyage d'exploration de notre territoire à l'ouest des Montagnes-Rocheuses.

Depuis la première expédition de Lewis et Clark, beaucoup de voyageurs ont traversé les Montagnes-Rocheuses; des familles entières émigrent aujourd'hui avec tous leurs bagages et ustensiles domestiques, et, après un voyage qui ne présente aucune difficulté sérieuse, viennent trouver une nouvelle patrie dans la riche vallée de la Wallamette (1).

Les prétentions d'une nation étrangère sur le ter-

(1) Dans la séance de la Chambre des représentants, du 28 janvier 1845, M. Pratt, député de New-York, a présenté un mémoire de M. Asa Whitney, riche négociant à New-York, demandant la construction d'un chemin de fer, qui partirait de l'ouest du lac Michigan, tra-

ritoire à l'ouest des Montagnes-Rocheuses ont empêché jusqu'ici le congrès de l'ériger en *gouvernement*. Je ne verrais, pour mon compte, aucune objection à cette mesure, que justifie un droit évident ; néanmoins, c'est sur un autre sujet, plus à notre proximité, que je veux appeler votre attention.

Les vallées des rivières Platte de Jellocostone, sources de l'Arkansas, présentent une grande étendue de terres fertiles. La Platte ou Nabraska, se trouvant au centre et conduisant au grand passage méridional des Montagnes-Rocheuses, donnerait naturellement son nom au territoire qu'on se proposerait d'ériger en gouvernement, avant d'établir des postes militaires de ce côté. Le gouvernement de Nabraska ne comprendrait que le territoire non contesté, à l'est des Montagnes-Rocheuses.

La ligne séparative commencerait à l'embouchure de la rivière Kansas, remonterait le Missouri jusqu'à l'embouchure de la rivière Running-Water, se poursuivrait jusqu'à la source de la branche septentrionale de cette rivière, et de là, à l'ouest, à la rivière Wind. Là, tournant au sud-ouest, la ligne séparative continuerait le long de la rivière Wind et de la prin-

verserait les Montagnes-Rocheuses et aboutirait à la partie navigable de la Columbia, dans l'Oregon.

Ce projet gigantesque, qui ouvrirait un passage occidental entre l'Europe et l'Asie, et mettrait New-York à trente jours de distance de la Chine, a reçu un accueil favorable de la Chambre des représentants, et elle en a renvoyé l'examen à son comité des chemins et canaux.

cipale chaîne des Montagnes-Rocheuses jusqu'aux sources des rivières Arkansas, Neosho et Osage.

La partie orientale renfermée dans cette ligne, à l'ouest du Missouri, offre une étendue de terres propres à la culture, de 250 milles, parfaitement boisées, et aussi fertiles que les terres les plus fertiles du Missouri.

On rencontre ensuite des prairies d'une étendue de 400 milles, couvertes d'une herbe épaisse de la meilleure qualité, et se prolongeant jusqu'aux neiges des Montagnes-Rocheuses; les limites de ce territoire renferment la dernière partie navigable de l'Arkansas, tous les points de communication avec la Californie, la route de notre frontière aux frontières du Mexique et à Santa-Fé, et le passage le plus direct qu'on ait jusqu'ici découvert pour se rendre à l'Orégon, à 150 milles au sud du grand passage méridional.

Quoique le nombre des habitants ne suffise pas encore pour l'ériger en gouvernement, nous pouvons cependant lui assurer, dès à présent, l'influence et la protection du gouvernement fédéral, et l'organiser de manière à ce qu'il puisse à son tour protéger nos émigrants, lorsqu'ils traverseraient son territoire pour se rendre dans l'Orégon. Lorsque ce territoire sera organisé, qu'une force militaire sera placée au sommet des Montagnes-Rocheuses, à la source des grandes rivières qui viennent se décharger dans le golfe du Mexique et dans l'Océan-Pacifique, nos droits sur l'Orégon ne seront plus à l'état d'une vaine et stérile prétention.

Le territoire de Nabraska enverrait au besoin des troupes dans l'Orégon, qui lutteraient avec avantage contre les troupes qu'une puissance débarquerait sur les côtes de l'Océan-Pacifique.

Des travaux faits sur la Columbia empêcheraient une force navale d'y pénétrer ; nos émigrants seraient en sûreté dans la vallée de la Columbia ; ils s'y établiraient d'une manière permanente, et le temps n'est pas loin où nous aurions, à notre tour, sur l'Océan-Pacifique, une marine suffisante pour nous faire respecter.

C'est dans ce but, et comme mesure préliminaire, que je demanderais 100,000 dollars, afin d'établir des postes militaires depuis le Missouri jusqu'aux Montagnes-Rocheuses.

Le Congrès a adopté les conclusions du rapport et a organisé par une loi le territoire de Nabraska.

C'est un triste spectacle pour la France, que ces luttes d'influence, ces querelles de territoire entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, sur le continent américain.

La France possédait autrefois la Louisiane, et c'est comme dépendance de la Louisiane que les États-Unis réclament la *réannexion* (1) du Texas.

(1) Expression du président M. Polk, dans son message du 4 mars.

La France possédait le Canada, et l'on peut considérer une partie de l'Orégon comme une dépendance du Canada.

C'est donc en son nom, avec ses titres, que l'Angleterre et les États-Unis se disputent son héritage.

La France, qui a perdu successivement ses colonies de l'Inde et de l'Amérique, l'Île-de-France, la Louisiane, le Canada, Saint-Domingue, la France est réduite à un rôle passif; elle n'a que le choix des sacrifices.

Vaut-il mieux pour elle que le Texas et l'Orégon appartiennent à l'Angleterre ou aux États-Unis?

Ce fut pour la soustraire à l'Angleterre que Napoléon, en 1802, céda la Louisiane aux États-Unis.

Mue par les mêmes sentiments, la France doit souhaiter que les États-Unis s'annexent le Texas, pour que le Texas ne devienne pas une dépendance de l'Angleterre; que les États-Unis occupent l'Orégon, pour que l'Orégon ne soit pas occupé par l'Angleterre.

Entre les États-Unis pour qui nous avons combattu, que nous avons aidés à conquérir leur indépendance contre l'Angleterre; entre les États-Unis nos futurs alliés et l'Angleterre qui nous a enlevé nos colonies, qui a détruit notre marine, que nous avons combattue pendant des siècles, et que nous aurons à combattre encore, la France ne peut hésiter.

Que le Texas et l'Orégon appartiennent donc aux États-Unis, puisqu'ils ne peuvent appartenir à la France.

Que les États-Unis accroissent leur population et leur territoire, qu'ils augmentent leur commerce maritime, leur marine militaire.

Mais que la France, à son tour, conserve avec soin les débris de sa puissance coloniale; qu'elle s'allie étroitement avec les États-Unis, l'Espagne, le Brésil, les puissances du nord; qu'elle s'efforce d'augmenter son personnel et son matériel maritimes, et un jour, peut-être, elle prendra sa revanche d'Aboukir, de Trafalgar et de Waterloo.



lation et
ommerce

avec soin
de s'allie
le Brésil,
augmenter
un jour,
ukir, de

